



PROCEDURE PRISE DE LICENCE

Faire la demande de licence sur le site de la fédération française de judo (France JUDO), avec le lien : <https://moncompte.ffjudo.com/prise-licence>

S'il s'agit d'une première demande de licence, renseignez les informations demandées (nom, prénom, sexe,...) et suivre les étapes.

S'il s'agit d'un renouvellement, penser à reprendre le numéro de licence déjà attribué.

A l'étape 2 vérifier bien que la saison mentionnée est la bonne (si la demande de licence est réalisée après le 1^{er} septembre, tout est pré-rempli correctement)

A l'étape 3 sélectionner le club **BUZOKU AUZEVILLE JUDO** (avec l'adresse 12 chemin des écoles 31320 Auzeville Tolosane) :

CRÉATION DE LICENCE
Etape 3/5

Choisir mon club et mon lieu de pratique :

BUZOKU AUZEVILLE JUDO

A - BUZOKU AUZEVILLE JUDO
12 chemin des écoles 31320 AUZEVILLE-TOLOSANE [Choisir ce dojo](#)

B - LYCEE AGRICOLE
CFPPA TOULOUSE AUZEVILLE 31320 AUZEVILLE TOLOSANE [Choisir ce dojo](#)

MJC CASTANET

A - Dojo - A --
20 AVENUE DE TOULOUSE 31320 CASTANET [Choisir ce dojo](#)

[1](#)

[RETOUR](#)

A l'étape 4 préciser la pratique principale ciblée (« judo loisir » ou « judo compétition », et le certificat médical associé), et sélectionner l'assurance à 2€ (qui est incluse dans la cotisation)

A noter qu'à partir des benjamins, pour pouvoir participer aux compétitions officielles, il faut nécessairement demander une licence pour le judo « compétition » et faire faire un certificat médical avec la mention « sportif en compétition ».